

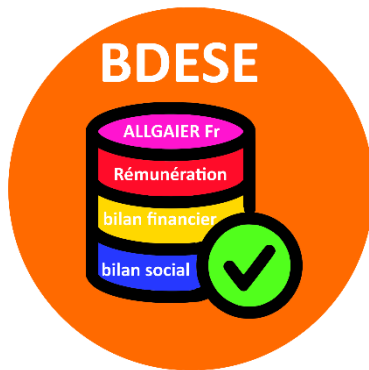
## Lettre d'information N°1 - NAO 2022



**Ouverture des NAO** : Afin de rattraper le décalage des négociations lié à la pandémie du Covid-19 et consécutivement à la signature de l'accord d'entreprise du 21 octobre 2021, la Direction avait accepté **d'ouvrir les NAO avant le 15 mars 2022**.

↳ **Un engagement non tenu !**

Et ce, malgré une forte inflation sur les derniers mois.



**BDESE** : pas d'informations sur les cadres ; une migration informatique privant les élus de leur accès aux informations. **Une Direction qui prive les organisations syndicales d'éléments indispensables aux négociations.** La Direction chercherait-elle à devoir s'expliquer devant le Tribunal pour des délits d'entrave ?



**Inflation** : entre janvier 2021 et janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a **progressé de 2,9 %**. L'Insee prévoyait, **avant l'attaque de la Russie en Ukraine**, une accélération de l'inflation qui atteindrait 3 % à 3,5 % d'ici juin 2022. La guerre va fortement impacter le prix de l'énergie et des matières premières.

L'inflation est repartie à la hausse depuis janvier 2021 et **arrive maintenant à 3,6% en février 2022**. Ce retour de l'inflation est principalement dû au prix de **l'énergie qui a augmenté de 21.1% sur les 12 derniers mois**.

### **Augmentations sur les 12 mois de l'année 2021 :**



- Energie	+ 10,5%
- Alimentation	+ 0,6%
- Services	+ 1,2%
- Produits manufacturés	+ 0,3%
- Tabacs	+ 5,5%



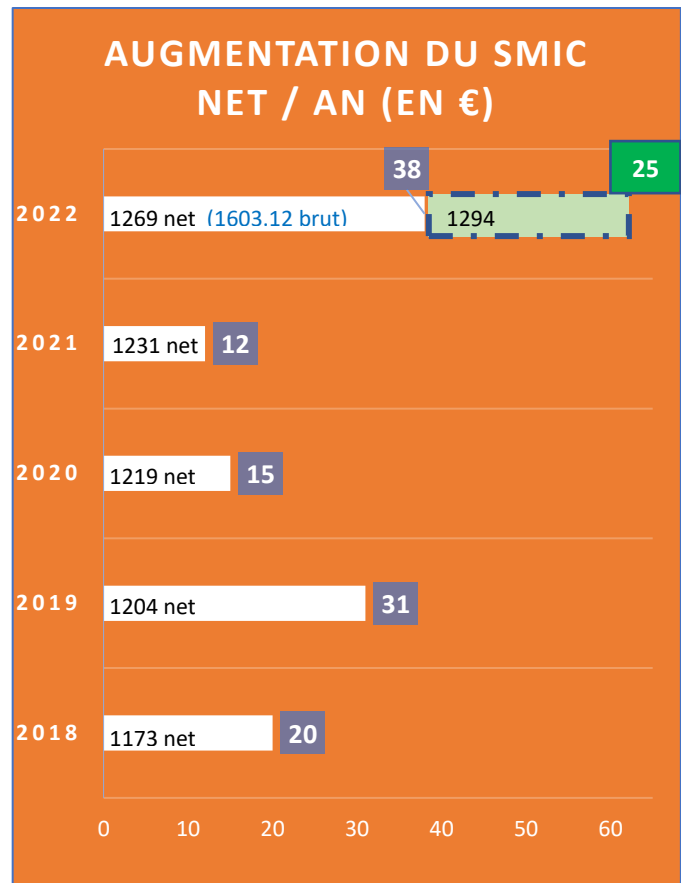
**Évolution du SMIC** : une revalorisation de **+3,2%** entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec une probable revalorisation en 2022 !

**14**

**Nous avons 14 personnes concernées par le SMIC horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit plus de 7% de l'effectif d'ALLGAIER France.**

Le Ministre de l'Économie a annoncé le 16 mars que le SMIC allait augmenter d'environ **25 €/net par mois** "avant l'été".

Suite à l'annonce du Ministre, la revalorisation du SMIC entre 2021 et 2022 pourrait atteindre **63 € net/ mois**.



**Intéressement** : malgré plusieurs annonces concernant un projet d'accord d'intéressement en cours avec le Comité de Direction, à ce jour : **Toujours rien !**

Pour mémoire, le dernier accord d'entreprise couvrait la période 2017 à 2019.



**Participation aux bénéfices** : le dernier versement de la prime de participation aux bénéfices date de **2013** avec un montant d'environ 70€.



**Dotation exceptionnelle au CSE** : durant la réunion du 20 janvier 2022, la Direction a réaffirmé sa décision de **verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €** au CSE.

**Le Comité attend toujours ce versement !**